

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°16/2026	Objet : Fixation du montant de la participation à l'après-midi festif du 25 octobre 2026 des non ayants-droits et extérieurs à Grand-Charmont
<u>Date de la convocation :</u> 02/07/2026 <u>Date de la séance :</u> 07/07/2026 <u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente <u>Secrétaire de séance :</u> M. Paul GAUTHIER (Responsable CCAS) Membres en exercice : 11 Membres présents : 7 Membres absents représentés : 2 Membres absents non représentés : 0 Membres absents non excusés : 2 Votants : 9	<u>Membres présents :</u> Aurélie DZIERZYNSKI (Présidente), Colette BESANÇON (Vice-Présidente), Nadia LAKHDER (Vice-Présidente déléguée), Zahia MOUADJI, Charles MONA, Martine CHENUS-MARTHEY, Georges WAECKEL. <u>Membres absents représentés :</u> Mme Alexandra CURIE (pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI) M. François LEBEAU (pouvoir à Mme Nadia LAKHDER) <u>Membres absents excusés :</u> <u>Membres absents non excusés :</u> M. Daniel BOURQUIN Mme Biljana MARKOVIC
VOTE : UNANIMITE <u>POUR : 9</u> <u>CONTRE : 0</u> <u>ABSTENTION : 0</u>	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 10/07/2026 et de sa publication le 13/07/2026	

Le CCAS de Grand-Charmont organise un après-midi festif à destination des seniors de la commune le dimanche 25 octobre 2026. Ce moment de convivialité est offert aux seniors âgés de 65 ans et plus.

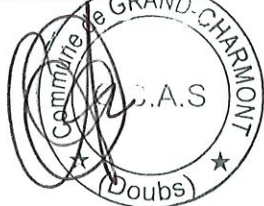
Afin de couvrir une partie des coûts liés aux animations et prestations, il est proposé de fixer une participation financière demandée aux personnes ne répondant pas à cette condition.

Cette tarification vise à maintenir l'accessibilité pour les habitants tout en assurant un équilibre financier raisonnable.

Les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de fixer une participation financière comme suit :

- Conjoint de moins de 65 ans : 22 euros
- Accompagnant non ayant-droit ou extérieur à la commune : 25 euros

La Présidente du CCAS,
Aurélie DZIERZYNSKI.



Le secrétaire de séance,
Paul GAUTHIER.